

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2015-290 du 22 septembre 2015 portant habilitation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1530697S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2015-289 du 22 septembre 2015 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilitée à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit: Mme Diane HALLE, docteur en pharmacie.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 22 septembre 2015.

Le directeur général adjoint,
F. HEBERT